



Appel du procureur, y a-t'il un délai ?

Par **Sabrina2b**, le 16/09/2009 à 15:24

Bonjour,

Mon compagnon est détenu depuis 9 mois. Il a été jugé le 17 juillet 2009 à 2 ans d'emprisonnement ferme et 1 an de sursis mais le procureur a fait appel de la décision. Est-ce que le procureur a un délai pour l'appel ? car, en ce moment même, on n'a pas eu de nouvelle pour l'appel. Est-ce que mon compagnon peut être libérable si le délai de l'appel est dépassé ?

merci par avance.

Par **Tisuisse**, le 16/09/2009 à 16:48

Bonjour,

Vous pensez bien que, si le Ministère Public (le procureur) a fait appel c'est qu'il l'a fait dans les délais.

Qu'en pense votre avocat ?

Par **Sabrina2b**, le 16/09/2009 à 23:02

re,

Son avocat lui a dit que a partir de demain il etai en tord car il aurai du donner une date et pour cela qu'il pouvais faire une demande de libération. Mai elle c'est pas vraiment pourquoi il n'ont pas encore donner la date.

Par **cloclo7**, le **17/09/2009** à **10:06**

ça m'étonne les jugements correctionnels sont exécutoires de plein droit

le seul élément c'est que s'il a pas été rejugée dans un mois il sera libérable étant donné qu'il ets détenu depuis 9 mois et qu'il a été condamné à un an ferme, la détention provisoire a été partiellement couverte par la décision, depuis quand exactement est-il en détention ?

Par **Sabrina2b**, le **17/09/2009** à **13:14**

bonjour,

Il a été en détention le 18 décembre 2008.